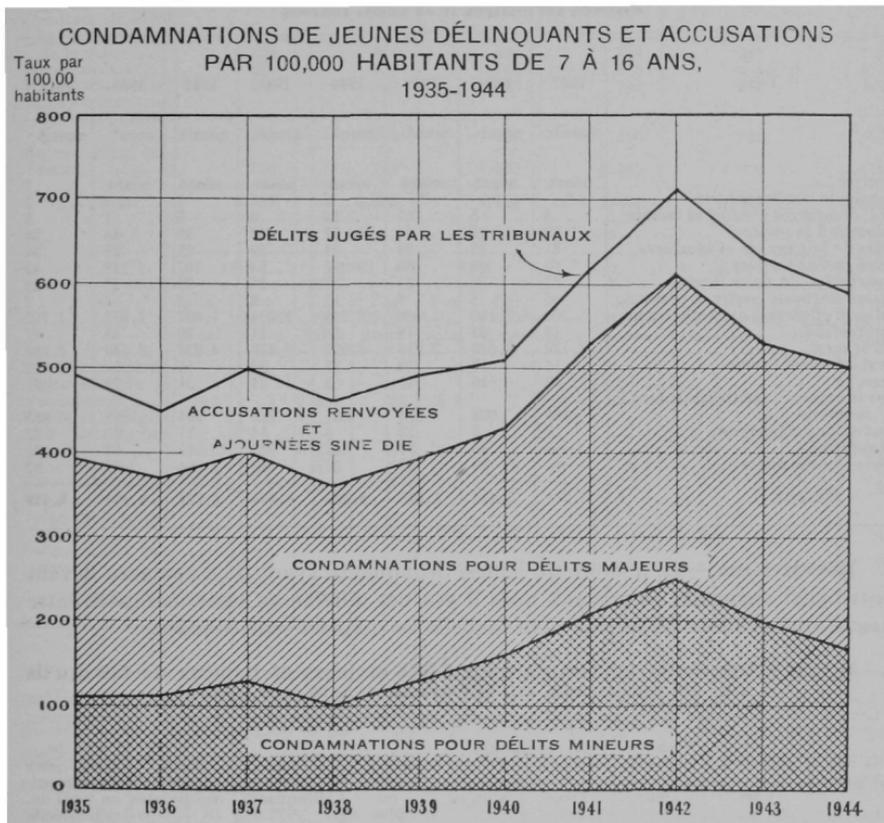


Par ailleurs, dans le groupe d'âge de 16 à 21 ans, les délits criminels accusent des diminutions de 9.6 p.c., 9.4 et 1.3 p.c., respectivement, en 1940, 1941 et 1942. Cette tendance est tout à fait l'opposé de celle du groupe des jeunes délinquants (7 à 16 ans).

Au cours de 1943 et 1944, alors que les efforts des autorités semblent avoir mis un frein aux fortes augmentations chez les jeunes, les délits du groupe 16 à 21 ans accusent des augmentations de 18.7 et 13.7 p.c.



Délits majeurs.— Il est à remarquer d'après le tableau 23 que le vol et le recel, le vol avec effraction et cambriolage, et autres attentats délibérés contre la propriété sont les accusations les plus fréquentes. En 1944, 92.9 p.c. des délits majeurs sont dans ces catégories.

Tendances du temps de guerre.—Les délits majeurs des jeunes délinquants, qui avaient diminué de 6.3 p.c. au cours des cinq années d'avant-guerre, se sont accrus de 30.1 p.c. durant les années de guerre 1939-44. Les augmentations comprennent surtout le vol, le vol qualifié, les dommages et les voies de fait simples. Le vol, qui avait diminué de 8.9 p.c. au cours des cinq années d'avant-guerre, a augmenté de 9.4 p.c. durant les années de guerre. Les vols d'automobiles et de bicyclettes, qui n'entrent pas dans le classement des vols donné ci-haut, font voir également de fortes augmentations durant la guerre, bien que les condamnations pour vols d'automobiles aient augmenté aussi rapidement au cours des cinq années d'avant-guerre.